



La politique d'utilisation du formulaire WEB

Ce document explique les instructions à respecter pour la réussite d'un dépôt d'un dossier à travers notre site web : **www.ivd.tn**

- les documents déposés doivent être compressés en format Zip ou Rar.
- merci de respecter le format des données demandé.
- Ne pas utiliser des caractères spéciaux (*/-« '()) dans le champs texte simple (nom,prénom,lieu de naissance...).
- il est possible d'écrire dans les deux langues arabe ou français
- la Carte d'Identité Nationale est une pièce obligatoire pour le dépôt de votre dossier
- les documents accompagnants votre dossier doivent être scanné au format A4
- Une fois le dossier déposé sur internet, une décharge provisoire vous sera remise contenant un identifiant unique sous le format suivant [NETXXXXXXXX]
- La décharge provisoire peut être récupérée en cas de perte en accédant à la rubrique « Extraire une décharge ». Pour extraire cette dernière le numéro de CIN et la référence (NET-xxxxx) sont deux éléments obligatoires.
- La décharge provisoire est obligatoire pour récupérer votre décharge officielle du bureau d'ordre le plus proche qui sera sélectionné selon votre gouvernorat indiqué dans le formulaire.
- Il est possible d'ajouter d'autres documents lors de la séance d'écoute, conformément au règlement interne de l'instance, afin de compléter votre dossier.
- Il est obligatoire d'accompagner votre décharge provisoire des documents originaux déposés dans le formulaire afin de valider ce dernier.
- Le dernier délai pour le dépôt des dossiers en ligne est le 14/06/2015, conformément à la loi relative à la justice transitionnelle (paragraphe 2article 40).

En cas de dysfonctionnement et pour toute réclamation, un numéro vert est mis à votre disposition (80 10 60 50)